



CANNABIS SANS FRONTIÈRES
(ALTERNATIVE ÉCOLOGIQUE)
MOUVEMENT POUR LES LIBERTÉS

Mme Roselyne Bachelot-Narquin

**Ministère de la Santé et des Sports
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP**

Samedi 26 juin 2010

Madame la Ministre,

A l'occasion de la Journée Internationale de Lutte contre la Drogue et les Trafics Illicites, le collectif Cannabis Sans Frontières se permet d'insister une nouvelle fois sur la très grande nécessité d'infléchir la position gouvernementale concernant le cannabis thérapeutique.

Notre précédente et similaire requête émanait bien d'un réel souci de permettre à de nombreux malades de soulager sans risque les souffrances auxquelles ils sont confrontés. C'est pourquoi nous osons renouveler cette demande.

Il ne s'agit pas pour nous de chercher à encombrer inutilement votre corbeille à papier, au contraire de contribuer à renforcer votre attention sur le fait que le cannabis (parfaitement réprouvé officiellement par le gouvernement auquel vous appartenez) n'est pas seulement d'usage récréatif, que ses principes actifs sont également d'une utilité médicale reconnue largement par la communauté scientifique.

Le Canada, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche, 13 états des Etats-Unis, la République Tchèque, la Hollande, l'Allemagne, etc., permettent l'exploitation de son potentiel thérapeutique concernant de très nombreuses applications dans des troubles aussi bien importants que plus légers.

Ne pensez-vous pas que cette médecine connue depuis l'antiquité, sans aucune interaction sur les traitements spécifiques dont relèvent plusieurs affections (Parkinson, spasticité paralysante, psychoses....), qui permet au contraire de mieux supporter leurs effets secondaires souvent pénibles (cancers, sida ...), mériterait qu'on réfléchisse sérieusement à lui accorder au minimum une tolérance compassionnelle ?

Vos services pourraient facilement faire recenser les expérimentations et les prescriptions dont les preuves bénéfiques ont été analysées. Les études d'une commission médicale responsable ne pourraient qu'en corroborer les conclusions.

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <contact@cannabissansfrontieres.org> ; <http://cannabissansfrontieres.org>

Actuellement, il n'existe bon an mal an qu'une soixantaine de malades, en phase très critique (manière délicate d'annoncer une issue fatale), qui puissent bénéficier de ce secours, après un parcours administratif complètement dissuasif. Ce qui, par le fait même, entraîne forcément de nombreuses condamnations pour tous ceux qui se trouvent obligés d'avoir recours à l'auto production afin de pallier à la non assistance de l'Etat.

Nous nous associons à tous ceux qui veulent dépasser cette trop frileuse et peu secourable répression, contraire finalement à l'éthique de la santé publique que vous avez à coeur de défendre, en vous demandant de participer à une révision humaine des textes du Code de la Santé Publique.

Nous savons bien que cela peut rejoindre l'épineux chantier de la dépénalisation dont beaucoup commencent enfin à se préoccuper. Pourtant l'interférence, quoi qu'il en paraisse, serait faible, puisqu'il y aurait pour tous ces nombreux cas une prise en charge médicale, ce qui en dissocie foncièrement l'approche.

Nous sommes nombreux à souhaiter que vous consentirez à ouvrir cet important dossier, moins effarant qu'il n'y paraît quand on se réfère aux expériences dans d'autres pays, dossier pour lequel de nombreux malades espèrent votre compréhension compatissante.

Et dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très déférente considération.

Pour le collectif Cannabis Sans Frontières

Farid GHEHIOUECHE

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <contact@cannabissansfrontieres.org> ; <http://cannabissansfrontieres.org>